



**Independent
Media Arts Alliance**
**Alliance des arts
médiatiques indépendants**

L'Alliance des arts médiatiques indépendants (l'AAMI) endosse la soumission déposée par la Coalition canadienne des arts (dont l'AAMI est membre) dans le cadre des consultations du gouvernement canadien sur le contenu canadien. L'AAMI a également cosigné une lettre collective avec AQTIS, AQAD, ARCA, CQAM, Doc Québec, RAIQ et RCAAQ, parue dans *Le Devoir* et partagée par le CQAM sur le portail Web de cette consultation.

L'exposé qui suit met l'accent sur un autre sujet d'importance particulière pour le secteur des arts médiatiques indépendants. Nous croyons que la présente recommandation est très importante au pilier 1.1 de l'approche de PCH: «Faciliter le choix et l'accès au contenu». Plus précisément, nous croyons qu'une action urgente est nécessaire afin que les générations futures de citoyens canadiens puissent continuer à accéder au contenu culturel produit aujourd'hui.

Actuellement, le Canada ne dispose d'aucune stratégie nationale adéquate pour assurer la préservation des œuvres d'art médiatique et leur accessibilité pour les publics de demain. Il y a presque 10 ans s'est éteint le Trust de Préservation audiovisuel, exacerbant la fragilité du patrimoine des œuvres d'art audiovisuels et médiatiques au Canada. Le travail des artistes et créateurs nous parle dans l'aujourd'hui, mais il faut aussi qu'il puisse parler aux générations futures. Or les supports audiovisuels (pellicule, bande vidéo et même numériques) ne sont pas immortels. Nous cherchons à éviter que la créativité canadienne ne soit pas condamnée au même oubli que ces supports techniques.

La révolution numérique présente une importante occasion à saisir, puisque de numériser les contenus technologiquement fragiles peut contribuer à sauvegarder cette mémoire à long terme. Il faut toutefois reconnaître que les supports numériques sont eux aussi susceptibles à la dégradation ou la perte, la stratégie de préservation doit donc être conçue comme une continuité, pas une solution miracle à appliquer une seule fois. Certains documents analogiques sur pellicule perdent leur intégrité esthétique lors du transfert numérique (de la même façon qu'une photographie d'une peinture n'est qu'une documentation de l'œuvre, et non l'œuvre en soi). De plus, les œuvres d'art technologiques conçues pour des plateformes spécifiques comme les appareils mobiles ou les consoles de jeu présentent des défis particuliers à l'archivage et la préservation pour les générations futures.

Dans l'absence d'une stratégie globale de préservation audiovisuelle au Canada, des intervenants dans le milieu travaillent chacun de son côté. D'importants efforts de préservation sont en cours dans des institutions comme l'ONF, BAC et les Cinémathèques. Des ressources comme le RCIP, l'ICC et l'Alliance de recherche DOCAM ont joué et continuent à jouer un rôle important dans l'avancement de la recherche et la diffusion des meilleures pratiques. Le projet de TIFF reconnaissant et protégeant 150 productions audiovisuelles canadiennes «essentiels», récemment annoncé dans le cadre du programme Canada 150, doit certainement être salué. Cependant, la grande majorité des cinéastes, artistes et auteurs indépendants n'ont pas accès aux programmes ou aux infrastructures susmentionnés. Ce qui est

particulièrement préoccupant, ce sont les milliers d'œuvres importantes qui ne font pas partie des collections de grandes institutions nationales. Un grand nombre d'ouvrages sont entreposés chez des organismes à but non lucratif et aux moyens modestes, tels des centres de production autogérés, des coopératives d'artistes ou des distributeurs indépendants, qui, même s'ils possèdent d'importantes collections d'œuvres d'art datant des années 1960 à nos jours, ne sont généralement pas admissibles au Programme d'aide aux musées. Beaucoup d'autres œuvres importantes, tant historiques que contemporaines, sont possédées par leurs auteurs eux-mêmes ou par leurs successions, en partie à cause d'une hésitation continue de la part des musées institutionnels et des galeries pour acquérir le travail à base technologique. Le Conseil des arts du Canada dont le mandat couvre la production et la diffusion du travail indépendant, ne couvre pas sa conservation. Cela conduit à une situation ironique et regrettable par laquelle même le travail financé par l'État est souvent sous la menace de disparition, niant ainsi l'impact à long terme de ces investissements importants dans la création la production artistique canadienne.

Afin de mieux permettre aux Canadiens un accès durable au contenu culturel aujourd'hui et dans le futur, nous recommandons vivement que la trousse d'outils modernisée en matière de politique culturelle fédérale comprenne une stratégie fédérale compréhensive et inclusive qui permette la préservation du patrimoine audiovisuel et médiatique de notre pays. Cette stratégie devrait permettre aux intervenants du secteur des arts de:

- **Identifier** des œuvres d'importance historique, artistique et culturelle menacées de disparition due à la fragilité technologique;
- **Stabiliser** les œuvres en arts médiatiques fragiles pour permettre leur accès public, par l'entremise de stratégies de restauration, de migration des formats ou de remplacement du matériel, le cas échéant;
- **Offrir** de la programmation (projections, expositions, tournées ou distribution en ligne) célébrant le patrimoine des œuvres d'art médiatiques nouvellement stabilisées;
- **Créer** des partenariats avec d'autres organisations dans le secteur du patrimoine dotées de capacités et d'expertise en gestion de collections;
- **Faciliter** l'acquisition d'œuvres significatives sur le plan historique, artistique ou culturel par les musées, galeries et autres institutions équipées pour assurer leur conservation à long terme;
- **Assurer** la formation du personnel, le mentorat et le transfert de connaissances entre les organismes, le partage et la diffusion des meilleures pratiques pour la gestion des collections en arts médiatiques;
- **Effectuer** des recherches et **établir** des meilleures pratiques aux nouveaux champs des arts médiatiques émergents, en recommandant et en adoptant une approche proactive à la pérennité des œuvres en arts médiatiques.

Par comparaison avec de nombreux autres pays, le Canada est à la traîne dans le domaine de la préservation de l'accès à long terme à son patrimoine en matière d'arts médiatiques. Comme le secteur des arts médiatiques indépendants du Canada approche les 50 ans, le programme pilote national proposé, permettrait aux auditoires canadiens de mieux célébrer notre riche patrimoine en matière de cinéma, de vidéo, d'art audio et électronique / numérique, en assurant sa pérennité et son accessibilité au public.